

Château Haute Borie

Vins de Cahors

Appellation d'Origine Contrôlée Cahors
Vins de France

Vignobles et Caves :

SCEA SIGAUD
Château Haute Borie
46700 SOTURAC
Tél : 05-65-22-41-80
Fax : 05-65-30-67-32

EP DISTRIBUTION
125 Hameau de la Madelaine
82 270 MONTPEZAT DE QUERCY

Facture n°03/219/2025 du 09/03/2026

Quantité	Désignation	PU/ bottle €	Montant en €
150 bx de 0,75 l. Soit 112,5 litres	Vin Rouge A.O.P. CAHORS 2023 Château Haute Borie – Tradition - CRD – 75 cl Net Départ propriété, Commande mail du 23 février 2026	3,70 €/bx EXW	555,00 €
TOTAL HT			555,00 €
TVA 20 %			111,00 €
TOTAL en €			666,00 €

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en qualité de membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administration fiscale.

En votre aimable règlement à 30 jours date de facturation, soit le 08/04/2026.

NET A PAYER en Euros	666,00 €
-------------------------------------	-----------------

SCEA SIGAUD – Haute Borie – 46700 SOTURAC

N°d'accise : FR 02 0003 E9130 / FR203193_01LROT

N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR79 891 406 613 – SIRET : 891 406 613 00010

INTERNATIONAL BANKING ACCOUNT NUMBER (IBAN): FR76 1120 6000 8100 7185 5011 427

BANK IDENTIFICATION CODE (BIC): AGRIFRPP812

CREDIT AGRICOLE 46220 PRAYSSAC

CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, même lorsqu'elles sont expédiées franco. Elles sont toujours considérées comme reconnues et agréées avant départ. En cas de retard, manquants ou avaries, le destinataire doit impérativement exercer son recours contre le transporteur s'il y a lieu. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils ne sont pas de rigueur et ne peuvent en aucun cas donner lieu à réalisation ni à demande de dommage et intérêts. Nos marchandises sont payables au comptant, ou à terme suivant conventions expresses préalablement établies entre les parties. Le défaut de paiement à l'échéance convenue entraînera une intervention contentieuse et l'application à titre de dommages-intérêts d'une indemnité à 15% de la somme impayée outre les frais judiciaires et intérêts légaux. En cas de contestation pour quelque motif que ce soit, il est fait, de convention expresse, attribution de juridiction aux tribunaux de Cahors. Toutes commandes ou marchés impliquent l'acceptation sans réserve de nos conditions de vente. L'entreprise s'entend se prévaloir de la loi n°80-335 du 12 mai 1980. Vente réalisée selon la loi Dubauchet du 12/05/1980 selon laquelle la marchandise livrée reste la propriété du vendeur, jusqu'à complet règlement du prix TTC et la responsabilité de la marchandise est transférée à l'acheteur dès la délivrance « escompte : néant ». Selon l'article D441-5 du code du commerce en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera due.